



TUPIN ET SEMONS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 08 novembre 2018 – Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Présents : BERNARD Stéphane – CELLARD Annick – DEGACHE Jean - GERIN Pascal – LAGER Alain - BASSET Maxime - DAUBREE Martin - Daniel JAMET -SCHERRER Corinne - Mr TARDY Charles - Mme MOUNIER Mireille - Mr BASSIER Franck - Mr PALLAS Gérald.
Excusés: Mr ALIAS Thierry, Mme ALLEMAND Nathalie.
Excusés ayant donné pouvoir : /

Rapporteur de séance : Alain LAGER

Ouverture de la séance à 20h00

1- Approbation Conseil Municipal du 26 septembre 2018

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Convention de mise à disposition du réseau de voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'intérêt communautaire, toutes les vois classées dans la voirie communale de la commune de Tupin et Semons sont mises à dispositions de la communauté d'agglomération.

Cette mise à disposition concerne un réseau de 17.151 Kilomètres

3- Entretien des voiries d'intérêt communautaire : conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez pour la, mise à disposition d'une parties des services communaux.

Lors du transfert de la compétence voirie en 2004, il avait été décidé que la communauté d'agglomération du Pays Viennois pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services des communes membres pour réaliser les missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, des conventions ont été établies avec chacune des 18 communes membres. Leur échéance arrive au 31 décembre 2020.

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence voirie dans son intégralité sur le territoire des 30 communes. Ainsi, il est proposé d'établir des conventions de mise à disposition des services communaux pour l'exercice de la compétence voirie, avec les communes issues de la CCRC net la commune de Meyssiez, d'une durée de trois ans.

Des procès-verbaux de mise à disposition du réseau de voirie d'intérêt communautaire seront également signés avec chacune de ces 12 communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-4-1,

Vu l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la >Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

Vu l'avis de la commission voirie du 7 juin 2018,

Vu le rapport de la CLECT réunie le 19 juin 2018,

Vu la Saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône, en date du 30 octobre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention de mise à disposition partielles des services d'une commune membre concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans avec chaque commune issue de la CCRC et la commune de Meyssiez.

Approuve les termes du procès-verbal de mise à disposition du réseau de voirie d'intérêt communautaire.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer la convention et procès-verbal avec Vienne Condrieu Agglomération

4- Programme de l'inauguration des bâtiments + planning bâtiment du bas

Monsieur le Maire donne le programme concernant l'inauguration de l'ensemble des bâtiments du bourg de Semons. Les personnes voulant visiter se regrouperont devant la salle du bureau de vote. Un élu partira et commencera la visite par groupe de 6 à 8 personnes. Le premier bâtiment visité sera la salle de motricité. Puis le groupe se dirigera sur la plateforme du logement 60 du presbytère. Il se dirigera ensuite vers l'entrée de l'école, sous le préau, rentrera par l'entrée garderie, franchira la salle de classe, l'accueil et sortira par la salle de cantine. Les personnes seront après dirigées pour visiter la salle informatique et rentreront dans la mairie par la salle des mariages. La visite se terminera par la salle des fêtes. Au vu du temps le ruban sera coupé à l'intérieur de la salle des fêtes. Il s'en suivra des discours et le buffet. Les élus commenteront au fil du parcours, les bâtiments et leurs fonctions.

5- Programme du centenaire de l'armistice 14-18

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2018 correspond au centenaire de l'armistice de 1918. Le premier rassemblement aura lieu à Tupin à 11 heures devant le monument aux morts dans le cimetière. Les cloches des églises de la commune sonneront à 11 heures pour rappel de ce qui avait été fait à la même date en 1918. Le deuxième rassemblement aura lieu à 11H30 devant le monument aux morts vers la mairie. Le discours du président de la république sera lu puis la sonnerie aux morts, la minute de silence. La marseillaise sera chantée par les enfants et les représentants de l'association les Cœurs de la Source. L'ensemble des personnes seront conviés de rejoindre la salle des fêtes où les enfants de l'école liront leur recherche sur les personnes gravés sur le monument aux morts. Il s'en suivra le buffet servi par les élus.

6- Point de l'agglomération

Monsieur le maire donne les informations de l'évolution du projet d'agglomération ou plusieurs élus ont fait partie de l'élaboration et des 4 ambitions (objet, objectif, actions).

Lors du dernier conseil et bureau communautaire du 06 novembre 2018, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé. Il devient applicable à cette date et cela pour environ 10 ans, si aucune obligation législative ne vient à être intégrée.

Il a été aussi évoqué lors de ces conseils : du règlement du service public d'assainissement non collectif.

- ❖ Du tarif de dépotage des graisses à la STEP pour Candia/Yoplaît
- ❖ Du dispositif de financement concernant la pratique de la natation scolaire
- ❖ Des périodes de fermetures annuelles des EAJE
- ❖ De l'actualisation de la composition des commissions thématiques

7- Questions Diverses

Suite à une demande de plusieurs habitants et avec l'appui de la mairie, le service transport de l'agglomération a mis en place un bus scolaire qui permet aux élèves de prendre le bus à Tupin à 7H05 et de remonter les soirs à l'arrivée des bus de ST Romain en Gal.

Les vœux du Maire ont été fixés au vendredi 4 janvier 2019 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Prochain conseil le 12 décembre 2018